

Mardi 8 juin 2021

Face à une crise économique et sanitaire qui touche durement les familles les plus précaires, agir contre la pauvreté requiert l'application urgente d'une action globale, avec des dispositifs de prévention, de prise en charge et d'accompagnement vers l'autonomie. L'action de l'État pour lutter contre la pauvreté est indispensable, mais celui-ci agit selon des mécanismes qui obéissent à des règles de seuil, avec tout ce que cela peut comporter comme effets contreproductifs. Nous portons des projets qui peuvent venir en complément des dispositifs d'État.

Soutenir les plus fragiles sera une des priorités de notre mandature : sans sous-estimer ou réduire l'étape incontournable et préalable du diagnostic que je ne compte pas enjamber lorsque je serai installé aux affaires de la Corse (si les électeurs me font confiance). C'est la raison pour laquelle, je me soumetts de bonne grâce à votre interpellation, et je vous apporte bien volontiers une réponse.

1. A quelle place situez-vous la pauvreté dans vos priorités ?

Un premier constat partagé :

La Corse se situe en 3^{ème} position des régions les plus pauvres après les territoires d'outre-mer Réunion et Martinique (Mayotte et la Guyane non classées).

Le taux de pauvreté est de 11,3% ; 30 000 personnes vivent avec moins de 867 € par mois (50% du revenu médian national).

La Haute-Corse est le 4^{ème} département le plus pauvre, après La Réunion, la Martinique et la Seine-Saint-Denis, avec un taux de pauvreté de 12,6%.

(Source observatoire des inégalités – données du 22 février 2021).

18,5% de la population insulaire, contre 14,5% au niveau national, perçoit moins de 1080 € par mois. En Corse, la pauvreté touche d'avantage les retraités (22%) que les actifs (15%) ; toutefois 1 enfant sur 4 vit dans une famille pauvre.

Face à ce constat, j'ai pu faire, à la présidence de la CAPA, la démonstration de ma volonté politique de donner une haute priorité au soutien de mes concitoyens rencontrant de grandes difficultés. Cette politique ambitieuse sera poursuivie et élargie si je suis élu à la tête de l'Exécutif.

Pour cela, la Collectivité de Corse, en sa qualité de cheffe de file de l'action sociale, et dans son rôle d'animation, de coordination et d'organisation de la réponse sociale doit se rapprocher des collectivités de proximité à compétence sociale (communes et communautés de commune ou d'agglomération), en proposant la signature de conventions pluriannuelles avec les Centres Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale. Je souhaite la mise en œuvre d'une délégation de compétences, qui ne dépouille pas la Collectivité de Corse de ses attributions, puisqu'elle garde son rôle d'ensemblier et de contrôle.

Je me dois de souligner que la CDC a élaboré, alors que cela n'était pas dans ses compétences, un Plan de lutte contre la précarité.

Mon but est de passer de l'adoption d'un document à une réalisation concrète des objectifs par un plan d'actions et la mise en place de mesures plus ciblées et plus précises.

2. Quelles sont, selon vous, les principales causes régionales de la pauvreté ; sur lesquelles souhaitez-vous agir ?

Accordons-nous d'abord sur quelques indicateurs, aisément vérifiables :

- Taux de chômage ;
- Hausse du coût de la vie ;
Le coût de la vie a augmenté plus vite que les salaires et les minima sociaux.
- Augmentation des dépenses contraintes ;
Les dépenses contraintes (loyer, énergie, transport) ont fortement augmenté pouvant représenter jusqu'à 70% du budget des familles.
- Minima sociaux méconnus.
Les dispositifs sont souvent mal connus et complexes. Nombre de ménages n'y ont donc pas recours. Le RSA-activité n'est ainsi perçu que par 50% des personnes qui pourraient en bénéficier.

Quasiment un cinquième de la population insulaire vit sous le seuil de pauvreté. Cette donnée à elle seule est inacceptable. D'autant plus inacceptable qu'il semblerait que la pauvreté augmente significativement en s'intensifiant : pour les personnes en situation de précarité, les possibilités de s'en sortir s'éloignent.

J'en profite pour glisser que les mesures sont difficiles pour bien apprécier les publics émergents (c'est-à-dire les nouveaux pauvres) et les publics invisibles (c'est-à-dire ceux dont les revenus sont situés juste au-dessus des seuils, mais qui ne sont pas pour autant dispensés des difficultés de la vie courante).

Cet indicateur (celui du seuil de pauvreté) peut être approfondi pour nous apprendre que les plus touchées par la pauvreté sont les personnes âgées, les personnes seules (et donc souvent les femmes âgées veuves) et les personnes vivant dans le rural.

De plus, en Corse, un quart des moins de 18 ans vit sous le seuil de pauvreté. Cette situation peut avoir des conséquences irréversibles sur leur avenir en impactant négativement le parcours des études, le choix de vie.

Par ailleurs, il faut bien comprendre et savoir que la précarité affecte aussi des zones côtières (telles que la Balagne, Ghisonaccia, le grand Sud, le Valinco, qui sont parmi les plus touchées par la précarité). L'explication est simple et conduira, après analyse précise, à la mise en place d'une politique corrective des effets de l'économie sectorielle de ces zones : c'est en grande partie de la saisonnalité de l'emploi (et des ressources induites) que naît la précarité. Par comparaison, les territoires urbains (Ajaccio / Bastia et leurs périphéries) parce que plus attractifs, parce que capitalisant la quasi-totalité des services publics (enseignement, santé, protection civile, collectivités, services sociaux, banques ...), ainsi que de nombreuses entreprises (PME, artisanat) sont plus dynamiques et recèlent davantage de potentialités.

La structure de l'emploi, dans notre île, est donc responsable, en partie, de la situation. En favorisant l'emploi du secteur privé comme la première solution pour l'entrée dans la vie active, je pense que la Corse se portera nettement mieux, le dynamisme économique est une des clés d'un avenir plus serein.

Enfin, au chapitre de la précarité, je voudrais ajouter, la question de la ruralité. En effet, la situation des exploitants agricoles est souvent difficile, voire précaire. Mais le changement climatique accentue les difficultés et imprime une réelle urgence à traiter au fond la politique rurale d'autant que notre région offre une qualité de produits reconnue. Évidemment, tout s'imbrique : la question du coût du transport, les circuits commerciaux de distribution (circuits courts et longs, surfaces commerciales), la promotion de la qualité, le soutien à l'économie résidentielle.

C'est bien sur la base d'un diagnostic des causes, que les actions pourront être engagées.

3. Quelles solutions innovantes préconisez-vous pour faire régresser la pauvreté ?

J'aborderai, dans les réponses aux questions suivantes un certain nombre d'orientations que je souhaite mener à bien avec mon équipe, dans les domaines du logement, de la mobilité, de l'emploi des jeunes ou de la santé.

Mais en introduction et pour répondre à cette question préalable, je citerai trois mesures qui m'apparaissent prioritaires :

1/ Création d'un "Revenu Jeunes Actifs" (RJA) : versement d'une aide financière minimum aux jeunes actifs qui suivent une formation éligible.

Le revenu « jeunes actifs » sera exclusivement réservé aux personnes âgées de 18 à 25 ans qui suivront une formation d'au moins quatre mois afin d'intégrer des secteurs d'activité concernés par des difficultés de recrutement au niveau régional. Il s'adressera aussi bien à des jeunes non-diplômés qu'à des titulaires de diplômes allant jusqu'au Bac+5.

2/ Identification plus efficace des situations de précarité et mise en place d'un référent unique de parcours afin de faciliter l'accès aux services et aux droits sociaux.

Le référent de parcours pour les précaires, qui est en place dans certains départements représentera une avancée sociale. Il ne s'agit pas de la création d'un poste de référent, mais que chaque personne ou chaque famille prise en charge dans ce dispositif dispose d'un référent identifié.

Ce sont une nouvelle méthodologie d'accompagnement, une nouvelle organisation, une nouvelle démarche qui sont proposées.

Cela concerne les personnes cumulant les problématiques (logement, emploi, parentalité, santé...), nécessitant l'intervention d'une multitude de professionnels. L'objectif n'est pas de répondre aux situations d'urgence sociale mais d'appréhender des situations complexes, où la personne a quand même conservé une capacité de se projeter dans l'avenir.

L'objectif est de renforcer le travail partenarial, sa cohérence, d'élaborer un projet de sortie de la précarité et surtout de rendre la personne ou la famille concernée acteur du projet.

3/ Renforcement des dispositifs d'aides financières pour les personnes âgées et les majeurs vulnérables.

Après la réalisation d'un état des lieux des dispositifs existants, nous souhaitons, en lien avec les professionnels travaillant dans ces secteurs, adapter les aides aux besoins réels des personnes concernées.

Quelles mesures concrètes prendrez-vous pour :

La rue :

4. Rendre plus supportable les conditions des personnes, de plus en plus nombreuses, vivant sans domicile fixe (toilettes et douches publiques, consignes à bagages, restaurant social, give box etc.) ?

La Ville et la CAPA se sont engagées sur les projets de lutte contre la pauvreté. L'investissement et l'accompagnement des structures intervenant dans ce secteur témoignent de notre volonté. Give Box, projet « grands exclus », rénovation et mise à disposition des locaux de l'ancien collège Padule, etc. Je ferai en sorte que la CDC soit, en lien avec les communes et intercommunalités, en capacité de fédérer les énergies afin d'apporter des réponses concrètes à l'attention des personnes vivants dans la rue.

Une des priorités sera de mailler le territoire insulaire en structures à destination des grands exclus y compris dans des communes de taille modeste, à l'image de ce qui a été réalisé par la Ville d'Ajaccio sur l'ancien collège des Padule.

Le logement :

5. Permettre un meilleur accès au logement social et très social des plus précaires ?

J'ai souhaité que la CAPA soit dotée de la compétence logement. Elle a créé et installé, au sein du CIAS (au plus près des bénéficiaires potentiels), le guichet unique d'accès au logement social.

Nous inciterons les autres collectivités dans le cadre d'un pacte de confiance, à mettre en œuvre les pratiques de cotation et d'équité qui permettent un accès simplifié dans un parcours facilité vers le logement.

Trois mesures concrètes sont envisagées :

1/ Renforcement du "Fonds de Solidarité Logement" (FSL) : déplafonnement et élargissement des critères d'accès aux aides (perte d'emploi) et application des mesures de "l'Accompagnement Social Lié au Logement" (ASLL).

2/ Installation d'un service d'accompagnement centralisé pour les jeunes, afin de faciliter leur accès au logement (aider au début de la démarche, accéder à un logement, assurer la gestion, travailler avec l'ensemble des structures existantes pour ouvrir l'accès au logement).

3/ Accès au logement social et très social des plus précaires qui doit se traduire par une offre permettant d'abaisser les dépenses contraintes (loyer, énergie et transport) :

- Pour les loyers, en favorisant la création de logements de type PLAI et PLAI adaptés, tout en veillant à garantir une mixité sociale.
- Pour la facture énergétique, en poursuivant la rénovation du parc existant.
- Pour les coûts de transport, en favorisant la création de logement sociaux dans les centres urbains à proximité des services et des zones d'emploi ou dans des zones desservies par les transports.

La CDC est cheffe de file pour la compétence logement mais trop éloignée des habitants, la ligne politique relative à cette compétence doit être définie au niveau régional, par contre, son application efficace ne pourra passer qu'au travers des intercommunalités.

6. Lutter davantage contre l'habitat indigne (11000 logements en Corse selon une estimation partielle de 2013) et, en particulier, mettre un terme à la précarité énergétique des habitants des logements mal isolés ?

L'habitat indigne est une priorité, et à la tête de l'OPH de la CAPA, j'ai tenu personnellement à lancer un vaste programme de rénovation en investissant fortement pour le bien être des locataires.

Une autre de mes préoccupations, concerne le mal-logement et au titre des Programmes d'action pour le logement des personnes défavorisées, elle est aussi une des prérogatives de la Collectivité de Corse. Le mal-logement concerne l'habitat indigne, la salubrité et la sécurité publique. Dans ce domaine d'intervention, la Collectivité de Corse n'agit pas seule. Des outils relativement pertinents (issus de la loi DALO, la commission des expulsions, les contingentements ...) sont en place.

Ils sont utilisés par les collectivités en charge de ces missions et la coopération, mot-clé de ma conception politique (coopération / partenariat / délégations de compétences), est essentielle, indispensable. D'ailleurs, la loi ALUR a créé la Conférence intercommunale du logement pour piloter, de façon équilibrée la politique du logement sur le territoire infrarégional.

La Collectivité de Corse se doit, à mon sens, d'interagir avec les politiques dont elle a la responsabilité car le logement n'est pas un lieu neutre : c'est un lieu de vie et d'intégration de la population dans son quartier, dans sa ville, dans son territoire, tributaire des transports, des guichets d'information, des bassins d'emploi, des établissements de scolarisation et de vie sociale. A ce titre, je compte promouvoir une politique sociale intégrée.

Une proposition concrète concerne le traitement de la précarité énergétique qui doit nécessairement se traduire par une aide incitative aux propriétaires :

- Subventions incitatives et prêt à taux 0.

Les fournisseurs d'énergie devront y contribuer de manière significative et ce d'autant que d'ici 2025-2028 les logements présentant une étiquette énergétique F ou G ne pourront plus être présentés à la location.

La mobilité :

- 7. Améliorer la mobilité en Corse, en fixant des horaires qui répondent aux besoins des utilisateurs des villes et des villages (déplacement pour travail, rendez-vous, démarches administratives...) et 2021-06-01 Lettre aux candidats à l'élection territoriale Page 1 en généralisant la gratuité des transports en commun ? Donner de la cohérence aux tarifs des résidents obligés de se rendre sur le continent et qui ne peuvent pas en bénéficier s'ils ne prennent pas le même moyen de transport (avion/bateau) pour leur aller et leur retour ?**

La mobilité est essentielle dans une région où les trajets se comptent en temps et non en km. Nous nous devons de réussir un programme d'équilibrage et d'améliorations dans tous les secteurs géographiques de la Corse. Des installations modernes doivent être mieux réparties.

Les transports en commun doivent être favorisés et encouragés.

Afin de faciliter les déplacements plusieurs orientations sont envisagées.

En matière routière, notre priorité sera de réaliser un plan stratégique des infrastructures routières sur dix ans. Après une analyse de l'état des lieux, il s'avère nécessaire de classer et de hiérarchiser le réseau sur la base de l'intérêt régional et de l'intérêt des liaisons intercommunales. En ce qui concerne plus précisément les voiries internes aux intercommunalités, notre vision de la gouvernance se traduira par la signature de contrats établis dans le cadre d'une méthode de co-construction avec les élus de chaque territoire. Nous porterons une attention particulière à l'organisation territoriale dont dépend l'efficacité de l'entretien courant du réseau routier. Dans ce domaine, nous accompagnerons les intercommunalités dans le développement des pistes cyclables et voies douces.

En matière ferroviaire, après avoir réalisé un état des lieux de l'avancement du "Schéma d'investissement ferroviaire 2013-2022", il apparaît indispensable de passer du constat et des vœux à une mise en œuvre concrète des orientations partagées par tous : développer le réseau et en priorité l'extension du réseau sur la côte orientale, assurer la transition énergétique de la flotte et des matériels, développer les transports périurbains, avec la mise en œuvre d'un véritable travail de partenariat avec les villes et les communautés d'agglomération pour le développement du tram-train. Naturellement les déplacements intra et inter-régionaux pèsent très lourdement dans les dépenses des ménages.

A la gratuité des transports collectifs, il convient de privilégier des tarifs préférentiels très étudiés. Bien que les services de transport ne soient que très rarement équilibrés, tous les usagers doivent y contribuer même symboliquement, ce qui permet de responsabiliser les usagers.

La santé :

8. Réduire le renoncement aux soins, en renforçant l'infrastructure sanitaire notoirement insuffisante en Corse ?

Le renoncement aux soins, comme le renoncement aux droits est un véritable problème. Une action spécifique a été menée, sous mon impulsion, par le CIAS de la CAPA, pour favoriser l'information des citoyens sur leurs droits sociaux. Je compte bien étendre cette pratique au niveau régional où nous mettrons en œuvre une carte interactive des services mis à disposition de nos concitoyens.

Pour faciliter l'accès aux soins, les solutions sont connues :

- Généralisation du tiers-payant.
- Audit sur la mise en place de droits complémentaires pris en charge financièrement pour les plus démunis (l'UNCCAS a médiatisé des exemples de ces conventions avec des mutuelles).
- Efforts en direction des étudiants pauvres.
- Transfert de la médecine scolaire à la région qui détient la compétence PMI.
- Mettre l'accent sur l'éducation à la santé en révisant les contrats locaux de santé entre l'ARS et les collectivités signataires.
- Généraliser les conventions entre les structures de prise en charge psychiatriques et les collectivités avec le soutien de la région, car le traitement de ces affections n'est pas concentré entre les murs des établissements dès lors que le malade est aussi et principalement dans la cité.

Il nous faut aussi lutter contre les déserts médicaux et dépasser le stade des motions afin d'être résolument acteurs de la politique régionale de santé en :

- Proposant aux médecins généralistes volontaires un mandat de santé publique dans les zones où la population rencontre des difficultés d'accès aux soins.
- Redéfinissant et encourageant le cumul emploi-retraite pour les médecins.
- Aidant au financement des frais de secrétariat des médecins généralistes exerçant dans les zones en tension.
- Accélérant le développement de la télémédecine.

Les jeunes et l'emploi :

9. Renforcer la lutte contre le décrochage scolaire à toutes les étapes de la vie de l'enfant

Le décrochage scolaire accentué par l'obligation de passer par de l'enseignement à distance au cours des confinements successifs a été plus important dans le rural... Le recensement des difficultés d'accès aux outils numériques doit être systématique à chaque rentrée scolaire, nous devons être en mesure de répondre par du prêt de matériel et/ou des accès spécifiques à internet pour les familles les plus en difficulté. La couverture numérique de très haut débit de notre région doit être renforcée.

Trois mesures concrètes :

1/ Création d'un fonds d'aide aux étudiants et aux scolaires (chèque à valeur personnalisée)

Les chèques services seront attribués aux étudiants en difficulté financière. Cette aide concrète et rapide pourra être utilisée comme titre de paiement.

Les bénéficiaires de ces chèques à valeur personnalisée pourront les utiliser dans des secteurs précis et définis par l'Action sociale : alimentation, énergie, habillement, habitat, sports et loisirs... Le montant, ainsi que les conditions d'éligibilité feront l'objet d'une large concertation.

2/ Valoriser le mérite et l'ambition :

Donner les clefs aux jeunes pour comprendre le fonctionnement du monde du travail : découverte de l'entreprise en les aidant à obtenir plus facilement un stage, en les formant à la recherche d'emploi et ainsi lutter contre le décrochage scolaire...

3/ Amélioration de l'accompagnement des jeunes sortant de "l'Aide Sociale à l'Enfance"

La Présidente de la commission des affaires sociales de l'Assemblée Nationale, Mme Brigitte BOURGUIGNON, a remis son rapport sur la prise en charge des jeunes majeurs et la question des sorties sèches de l'ASE qu'il est question d'éviter.

Notre objectif, en lien avec les partenaires œuvrant dans ce domaine est de rendre opérationnelles le maximum des 40 recommandations figurant dans ce rapport.

10. Améliorer l'efficacité des mesures existantes pour la formation et l'emploi, notamment des jeunes déscolarisés, les compléter et les évaluer régulièrement en toute transparence ?

Le rapport de l'observatoire des inégalités démontre que « si faire des études n'est pas un bouclier contre toutes les situations de pauvreté, cela n'en constitue pas moins un moyen efficace pour éviter la pauvreté durable ».

La scolarité et l'apprentissage des enfants doivent être suivis jusqu'à l'âge de 18 ans.

Un recensement doit être réalisé, prioritairement chez les 15-18 ans.

Enfin sur la question du renoncement, bien évidemment s'agissant de la jeunesse, ne jamais renoncer en mettant en place des outils tels que des écoles de la seconde chance pour les jeunes non-diplômés et sortis du cursus scolaire, politique assortie d'un plan de formation à décliner tout au long de la vie pour ceux qui sont provisoirement exclus de la vie active, et veulent (doivent impérativement) s'y insérer.

Une mesure concrète envisagée : Miser sur la formation professionnelle

Nous devons être en capacité d'offrir un programme de formation professionnelle en concordance avec les besoins réels des entreprises locales et la CDC doit pouvoir, avec l'aide de l'AFPA notamment, lutter rapidement et efficacement contre le chômage. L'objectif est d'accueillir les jeunes parmi les plus en difficulté, grâce à une formule pédagogique innovante destinée, notamment, à ceux qui sont sortis du système scolaire sans diplôme ni qualification.

L'accès aux droits :

11. Préserver la relation humaine et rendre plus accessibles et compréhensibles les procédures pour toute personne qui entreprend une démarche administrative auprès de la Collectivité de Corse et des organismes qui lui sont rattachés ?

On relève trois séries de facteurs : la non-information, la non-demande et la non-réception. Les méandres de l'administration, la complexité des formalités administratives, la peur du guichet, l'ignorance des droits ou l'humiliation ressentie d'être dans une situation de précarité, l'exigence de discrétion sont le plus souvent les causes recensées. J'en citerai une autre : la dématérialisation des formalités. Nécessité faisant loi, la modernisation irréversible de l'administration a son revers de la médaille dans l'exclusion de personnes incapables d'accéder à Internet.

J'évoquerai au moins deux propositions :

- Le travail sur le dossier social unique me paraît devoir être mené. Tout au moins doit-on pouvoir négocier des lignes de partage des informations entre collectivités en charge des affaires sociales (Collectivité de Corse, communes ou intercommunalités, CAF, parc locatif social ...) ; la création de points d'ancrage des guichets où les publics doivent pouvoir recevoir toutes les réponses utiles ainsi qu'un accompagnement. Cette orientation est aussi un axe d'une politique des mobilités.
- La Mise en place de référents numériques dans des points d'accueil, pour accompagner les personnes en difficulté face à la dématérialisation des services publics.

L'illectronisme, qui se traduit par la difficulté voire l'incapacité que rencontrent certaines personnes à utiliser les outils numériques, informatiques touche plusieurs milliers d'habitants de notre région. Même si l'État se préoccupe de cette fracture, les principales initiatives pour favoriser l'inclusion numérique viennent aujourd'hui du monde associatif.

La CDC doit être présente dans ce combat afin d'une part de former les personnes qui vont être en capacité d'aider les personnes en difficulté et d'autre part d'équiper et d'outiller techniquement et en infrastructure l'ensemble du territoire pour porter cette lutte, au quotidien, de la fracture numérique et pour l'inclusion numérique.

12. Aller vers les personnes dont l'évolution de situation risque d'entraîner une précarisation afin agir par anticipation ?

D'après le rapport de l'observatoire des inégalités « parmi la tranche des niveaux de vie modestes, les chômeurs, les immigrés, les familles monoparentales et les familles nombreuses suivent plus souvent des trajectoires descendantes conduisant à des situations de pauvreté monétaire ».

Ces familles doivent connaître par anticipation leurs droits et les solutions qui peuvent être offertes, qu'il s'agisse d'une aide ponctuelle ou plus durable comme l'accès à un logement social.

Comme je l'ai indiqué dans ma réponse à la question N°3, ma proposition principale consiste à l'identification plus efficace des situations de précarité et la mise en place d'un référent unique de parcours afin de faciliter l'accès aux services et aux droits sociaux.

Les migrants :

13. Accueillir dans des conditions décentes les migrants et leurs familles ?

En application de la loi Taubira, la CDC est directement concernée par le dispositif MNA (Mineurs Non Accompagnés) qui est piloté par le ministère de la Justice.

Je considère, pour ma part que ce dispositif doit être développé, en mettant à disposition de l'hébergement diffus et en faisant en sorte que les Offices de l'Habitat contribuent à l'intégration de ces mineurs, suivis pendant 4 années, en proposant des logements du parc HLM.

14. Faciliter leur intégration par la langue (Français langue étrangère et Initiation au Corse) ?

En ce qui concerne l'intégration, avec la démarche, « Ajaccio, cité éducative » dans ma commune, nous renforçons les capacités des établissements scolaires pour répondre aux besoins de tous les enfants. De nombreux dispositifs existent pour apporter le soutien nécessaire aux familles quelles que soient leurs origines. Il conviendra de développer ces actions dans les communes ne s'étant pas encore engagées dans cette démarche.

De même, une offre de logement adaptée permettra aux associations chargées du MNA d'assurer un suivi de la scolarité et de l'apprentissage des jeunes migrants accueillis.

La prise en compte des réels besoins des associations et de leurs bénéficiaires

15. **Mieux intégrer les personnes vivant en situation de pauvreté et les associations qui les accompagnent dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des mesures qui les concernent le plus**
16. **Soutenir l'action des associations d'aide aux plus pauvres qui, dans ce contexte, sont paradoxalement touchées de plein fouet par la diminution des ressources et des subventions ?**
17. **Réduire la complexité croissante des procédures administratives imposées aux associations, alors qu'elles sont des acteurs essentiels de la lutte contre la pauvreté ?**

Comme je le fais déjà avec la CAPA, je compte promouvoir le conventionnement pluriannuel d'objectifs et de moyens afin de favoriser la stabilité des associations œuvrant dans ce secteur.

En effet, je considère le tissu associatif comme étant le principal vecteur de solidarité.

Les associations permettent à la société de tisser du lien, contribuent au vivre ensemble et s'appuient sur des bénévoles impliqués, tout en participant à la création d'emplois. À ce titre, elles devront être particulièrement soutenues dans le cadre des politiques sectorielles de la CDC.

De plus, la CDC doit accompagner en centralisant le besoin régional et en mettant à disposition des associations son ingénierie sociale et financière.

Enfin, je m'engage à instaurer un dialogue permanent avec leurs instances représentatives afin d'adapter le règlement d'aide régional et le rendre conforme aux attentes des acteurs de ce secteur.

Au-delà, je souhaite mener une réflexion sur différents projets :

- L'accompagnement à la formation des bénévoles ;
- L'aide aux investissements structurants ;
- L'aide aux porteurs de projets ponctuels liés aux particularités des territoires ou impliquant la population avec une utilité sociale avérée, sans oublier les associations mobilisées.